ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

ENFIN DES ACTIONS SUR LES FORMATIONS ET LES CONCOURS

LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 1ER MARS 2022, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ LES CONCLUSIONS DU COMITÉ D'ORIENTATION DES ACTIONS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT FAISANT SUITE AUX NOMBREUX ÉCHANGES DE 2021 SUR LES FREINS À L'ACCÈS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET AUX CONCOURS. **LA CFDT EST SATISFAITE DE VOIR QU'AVEC SES DEMANDES RÉPÉTÉES, DES EXPÉRIMENTATIONS VONT ÊTRE MENÉES SUR DES DISPOSITIFS EN DISTANCIEL PERMETTANT AUX PUBLICS AYANT DE FORTES CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES OU FAMILIALES D'ACCÉDER PLUS FACILEMENT AUX FORMATIONS ET CONCOURS INSEE.**

Compte-rendu de groupe de travail, Egalité femmes-hommes 1er mars 2022

ÉTATS DES LIEUX INQUIÉTANTS POUR LA DIVERSITÉ

Tous les bilans examinés en groupe de travail et au CTR du 1er juillet 2021 ont montré une nette dégradation de l'accès des femmes aux formations et aux concours d'accès aux grades et corps supérieurs du fait de contraintes géographique et/ou familiale (cf. compte rendu CFDT bilan social, bilan formation, bilan diversité).

La CFDT avait alerté la Direction sur l'impact de ces baisses quasiment généralisées à tous les niveaux.
Lors du CTR du 1er juillet 2021 portant sur le bilan social et le bilan formations 2020, la CFDT a renouvelé sa demande de mise en place d'actions efficaces pour permettre à plus de femmes d'accéder aux catégories supérieures, initialement formulée lors du groupe de travail sur la diversité du 22 juin 2021.
Afin d'agir sur cette érosion, la CFDT a proposé le recours au distanciel sur une partie du temps des formations initiales. Cette proposition est, par d'ailleurs, une des pistes du Plan Égalité femmes-hommes présenté au groupe de travail du 14 septembre 2021 (cf. compte-rendu CFDT plan égalité femmes homme).

PISTES DE RÉFLEXIONS ET D'EXPÉRIMENTATIONS

Lors du groupe de travail du 9 décembre 2021, la Direction a présenté les perspectives des concours et formations à l'Insee envisagées pour les prochaines années, sur la base de l'expérience du distanciel des deux dernières.

Le comité d'orientation des actions de formation et de perfectionnement (CORAFOP) du 1er février 2022 a validé le lancement des trois groupes de réflexion proposés le 9 décembre :

- sur les formations à l'anglais,
- sur la facilitation de l'accès aux concours,
- sur l'accès aux formations statutaires.

FORMATIONS À L'ANGLAIS

Le groupe de travail devra identifier les besoins des différents publics (ensemble des agents, cadres, experts, autres agents).

Il devra fournir des recommandations sur les modes de déploiement (présentiel, distanciel, synchrone, asynchrone) des différents modules de formation. Leur finalité, leur temporalité et leur certification (TOEIC) seront également indiquées.

Enfin, les circuits d'accès à ces formations seront à préciser.

La Direction indique que l'anglais reste très peu utilisé dans les services en 2022, mais elle estime que les agents devront disposer d'un niveau minimum pour les années à venir.

La CFDT souligne que l'offre de formations déployée ces dernières années s'est étoffée. Elle alerte sur le besoin de pratiquer pour ne pas perdre le bénéfice de la formation.
Par souci de transparence envers les candidats, elle souligne également la nécessité d'inscrire le niveau d'anglais attendu des agents sur les fiches de postes.

La Direction indique que pour le maintien du niveau d'anglais, des tables rondes sont accessibles depuis peu en distanciel.

FACILITER L'ACCÈS AUX CONCOURS

Afin de réduire l'auto-censure des agents pour les concours, ce groupe de travail fera des propositions pour leur rendre plus accessibles les différentes étapes d'accès aux concours (la préparation aux concours, le passage des épreuves et le suivi de la scolarité).

Une première expérimentation portera sur le concours de contrôleur, en particulier sur :

- la préparation au concours de contrôleur interne normal,
- la scolarité de 6 mois des contrôleurs stagiaires au centre de formation de Libourne,
- le calendrier des affectations des contrôleurs stagiaires.

La Direction souhaite, pour 2023, tester les préconisations du groupe de travail pour améliorer la préparation au concours qui sera maintenue en distanciel comme en 2022.

Pour la scolarité de 6 mois, la Direction souhaite poursuivre l'usage du distanciel non contraint par la crise sanitaire pour réduire les freins liés à l'éloignement et ainsi favoriser l'égalité femmes-hommes.

Elle rappelle qu'elle ne veut pas du 'tout distanciel'.

Elle envisage ainsi d'expérimenter des séquences de formations à distance et sur site selon la nature des savoirs et savoirs-faire à acquérir, voire une formation en alternance.

La CFDT approuve les propositions d'expérimentations de formations séquencées distanciel/présentiel. Elle ne préconise pas non plus le recours au tout distanciel pour des formations longues telle que celle des 6 mois.

Concernant la proposition de formation en alternance, la CFDT alerte sur la nécessité d'un suivi encore plus important des stagiaires et des conditions de stage. Ceux-ci doivent par exemple être sur des postes de stagiaires et non sur de vrais postes malgré les tensions sur les ressources dans de nombreux services.

La CFDT propose de s'inspirer de l'expérience d'autres ministères sur les procédures d'affectation, par exemple le Ministère de la transition écologique.

La Direction indique que le statut d'alternant sera défini. Ce travail reposera sur trois pivots : le Cefil, le stagiaire et la direction locale.

Les expérimentations seront l'occasion de lister les écueils à éviter et de développer l'expérience acquise durant les années 2020-2021 sur le distanciel.

Concernant l'affectation initiale sur poste, la Direction estime qu'elle met en jeu la décision de passer ou pas le concours. Elle souligne que c'est surtout celle, épineuse de la durée de la formation qui reste problématique.,

La CFDT demande que les contrôleurs stagiaires aient toujours la possibilité d'effectuer leur stage dans un autre établissement que celui d'affectation, contrairement à l'annonce faite à plusieurs d'entre eux début 2022.

La Direction indique qu'il est toujours possible d'obtenir cette dérogation, mais seulement pendant la phase de mars à juin sur accord du DRH.

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS

La Direction souhaite également s'appuyer sur un usage raisonné du distanciel pour augmenter l'accès aux formations. Le groupe de travail devra identifier les freins à lever et les leviers permettant de rendre les formations plus accessibles.

Pour la CFDT, la question des freins à la formation professionnelle du fait des difficultés à se déplacer pour une longue période est à examiner.
Elle souligne qu'en 2020 plus particulièrement, des modules de formations à distance séquencés par période de 2h ont été mis en place par certains organismes. Ce qui a facilité l'accès aux formations à des agents ayant des charges de travail élevées.

La Direction indique qu'une réflexion est à mener sur l'usage qu'il sera fait du Cefil lors des périodes d'inoccupation.

Calendrier

Les conclusions des groupes de travail sont attendues pour la réunion de juin du CORAFOP.
Elles seront ensuite discutées en GT du CTR.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les perspectives des concours et formations à l'Insee présentées en GT du CTR sur l'intranet Symphonie

GT du CTR du 22 juin - Bilan diversité

GT du 14 septembre – Plan égalité femmes-hommes